

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2021

Approuvé en séance du 08 avril 2021

Date de convocation : 08 mars 2021	Membres en exercice : 19
	Présents : 18 Votants : 18

Ordre du jour :

- 1.Approbation PV de la séance du 25 janvier 2021
- 2.Compte administratif 2020
- 3.Compte de gestion 2020 / Affectation du résultat
- 4.Autorisation signature convention d'adhésion Petite Ville de Demain
- 5.Recrutement personnel saisonnier
- 6.Composition commission Locale du Site Patrimonial Remarquable
- 7.Autorisation signature convention CNP
- 8.Suppression de la taxe communale sur les opérations funéraires
- 9.Validation du PCS
- 10.Compte rendu réunion ORANGE
- 11.Médiathèque : mangas partagés
- 12.Points sur les travaux en cours
- 13.Questions diverses

Présents : MM. ANE, BOUCHARD, COT, DAUBRIAC, DESPAX, GUICHERD, HAENER, PELLIS, PIMOUNET, Mmes ALAUX, BEYRIA, BUSQUET, CAILLE, GOMEZ, PATRIARCA, RUIZ TAUSTE, SURAN, VEGA

Absents : M. BOUTINES

Mme PATRIARCA nous rejoindra en cours de séance.

Monsieur Pierre GUICHERD a été nommé secrétaire de séance

1 - Approbation procès-verbal (séance du 25/01/21):

M. le Maire présente le PV de la séance du 25 janvier 2021. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Votants	17	Pour	17	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

2 - Compte administratif 2020

Monsieur le Maire explique que le compte administratif a été présenté en commission des finances le 09 mars 2021. Il rappelle que le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de la commune sur l'exercice budgétaire ; il traduit les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement pour l'année 2020.

Il donne la parole à M Haener et à Mme Seignan pour la présentation détaillée.

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Détail	Montant	Chap	Détail	Montant
o11	charges générales	417 437.29	o13	Atténuations charges	27 452.61
o12	Charges personnel	500 352.39	70	Produits services...	13 164.98
o14	FNGIR	48 795	73	Impôts, taxes	922 363.78
65	Autres charges/subventions	252 177.27	74	Dotations, participations	750 710.42
66	Frais financiers	75 786.76	75	Autres produits gestion	151 007.81

				courante	
67	Charges exceptionnelles	10 890.06	76	Produits financiers	50.40
o22	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	5 474.05
o42	op ordre entre sections	56 875.13	o42	op ordre entre sections	24 597.17
o23	Virement vers Invest°		oo2	Excédent fonct° reporté	113 554.99
TOTAL		1 362 313.90	TOTAL		2 008 376.27

L'ensemble des postes des dépenses sont restés conforme aux prévisions.

Fournitures d'entretien : La hausse de 5 069€ par rapport à l'année précédente est essentiellement due à l'achat de produits de désinfection pour la COVID 19.

Entretien de matériel roulant : Une augmentation de 12 461 € pour un résultat de 28 971.28 € représente une forte augmentation qui s'explique par de grosses réparations sur la balayeuse et le véhicule Renault.

L'excédent de fonctionnement sur l'exercice 2020 est de 532 507 €

M DESPAX : Serait-il possible d'avoir le bilan exact du coût de la balayeuse pour pouvoir comparer avec un prestataire ?

M HAENER transmettra ce bilan.

M COT rappelle qu'à l'époque nous avions vu une fois par semaine et une fois par mois le prestataire. La volonté d'acheter une balayeuse s'explique par la flexibilité de l'utilisation après des manifestations. On ne peut pas toujours faire appel à des prestataires. Regardons les communes de Samatan, l'Isle en Dodon, toutes possèdent une balayeuse.

M ANE : Dans la dépense des 12 000 € (réparation matériel), tout ne concerne pas la balayeuse. Il n'y a pas de grosses réparations chaque année.

M DESPAX : Combien de personnes paient la taxe d'habitation et la taxe foncière ? Les recettes continuent d'augmenter.

M COT : Les recettes fiscales augmentent car les bases augmentent. Les taux votés par la municipalité n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans. Les constructions sont une traduction du dynamisme de la collectivité. Il s'agit d'un levier important pour les recettes. Il faut continuer de développer et de réfléchir à des recettes supplémentaires. Nous transmettons aux conseillers le nombre de foyers payant la TH et TF.

M DESPAX : Le projet du Trianon était à environ 70 000 € et au final il avoisine les 120 000 €. Il y a eu un changement d'orientation du projet ? Des travaux ont été réalisés et n'ont pas été expliqués.

Mme VEGA : Je pensais pouvoir récupérer l'enveloppe espaces verts pour diminuer les coûts mais je n'ai pas pu.

M DESPAX : Au départ, nous étions contre un coût à 120 000 € et avons voté 70 000 €. Nous n'en avons plus reparlé et le coût du projet a doublé. On aurait aimé être informé.

M COT : Le projet n'a pas doublé, il est à 120 000 € TTC. Pour la rampe, elle a toujours été prévue mais inscrite en option. Le dossier de subvention a été déposé sur l'estimation de 120 000 €.

M DESPAX : Cela avait été exclu.

M COT : Non, cela était en option.

M PIMOUNET : Il y avait une option d'escalier dans l'angle dès le projet initial.

M DESPAX : Nous n'avons pas été associés au vote.

M COT : Lorsque l'on a ouvert les plis, cela a été présenté au conseil municipal.

M DESPAX : Je ne l'ai retrouvé dans aucun compte rendu.

M PIMOUNET : Tout a été prévu même la rampe. Par rapport à la genèse du chantier, on a surveillé pour tout contenir et pas d'imprévu. Cette rampe est impressionnante mais elle était prévue.

M COT : On a repris le projet initial du CAUE ; mise en place de l'escalier et de la rampe.

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Détail	Montant	Chap	Détail	Montant
16	Emprunts et dettes	274 742.33	10	Fctva/taxe aménagement	142 484
	Dépôts et cautionnements	979	1068	Excédent fonctionnement affecté	504 894.90
10	Remboursement TLE	2 876.03			
			13	Subventions	215 926.68
20	Etudes	11 733.97	204	Subventions d'équipement versées	0
204	Subvention équipement versées	0	458	Opération compte de tiers	
21	Travaux	496 523.70	16	Emprunts	0
23	Immobilisation en cours	11 038.80	16	Cautions loyers	1007.63
			21	Immob corporelles	
o40	op ordre entre sections	24 597	o40	op ordre entre sections	56 875.13
o41	Opérations patrimoniales	0	o41	Opérations patrimoniales	0
oo1	Déficit investissement reporté	348 170	o21	Virement section de fonctionnement	
TOTAL		819 614.97	TOTAL		937 996.11

M COT : L'année 2020 aura été très particulière en raison de la crise COVID. Je rappelle que la section fonctionnement laisse apparaître un excédent de 532 507 € différence entre les recettes et les dépenses auquel est reporté l'excédent de 2019 de 113 554.99 €. De manière générale les recettes de fonctionnement ont augmenté de 3.35 % alors que les dépenses de de fonctionnement ont diminué de 3.90 %.

Des charges générales contenues, des charges de personnel pour cette année diminuée de 3.80 %.

Il est a noté que les ressources de notre collectivité s'articulent autour de 3 axes :

- *Impôts : TF-TH 602 000 €, Attribution compensation Communauté des Communes : 231 000 €*
- *Les dotations s'élèvent à 750 710 € soit une augmentation de 4.16 %.*
- *Les revenus des immeubles : 139 100 € soit une augmentation de 11.50 %. C'est un axe à privilégier pour l'augmentation des recettes de fonctionnement.*

De plus, le dynamisme de notre collectivité nous permet aussi dans des proportions modérées de récupérer de l'impôt sur le bâti.

Cette année, l'investissement a été moindre par rapport au budget prévisionnel. Toutefois, il a été de 819 614 € avec les RAR pour un montant de recettes de 937 996 € avec des subventions de 215 926 € encaissées en 2020.

En conclusion, il faut retenir que la pression fiscale des ménages n'est pas augmentée grâce à des taux constants.

La CAF nette s'est nettement améliorée depuis 2018 passant de 95 161 € à 274 742 €, traduisant ainsi la capacité à financer l'investissement à venir. Cet indice mesure la capacité à dégager pour la collectivité au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

On constate un désendettement progressif de notre commune passant de 3.2 millions d'€ en 2014 à 2 millions d'€ actuellement.

La trésorerie au 31/12/2020 est de 453 335 €.

Cette situation financière laisse présage d'entrevoir les futurs investissements avec optimisme mais la rigueur doit cependant continuer d'être au quotidien.

M le Maire quitte la salle et Mme BEYRIA soumet au vote le compte administratif 2020, conforme au compte de gestion établi par le percepteur.

Vote Approbation du compte administratif 2020 :

Votants	16	Pour	15	Contre	1	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

3.Compte de gestion 2020 / Affectation du résultat

Arrivée de Madame PATRIARCA.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour 2020 par Mme Alabro, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Mme Seignan présente la synthèse du résultat 2020 et son affectation.

Excédent de fonctionnement 2020 :	532 507.32 €
Excédent reporté :	113 554.99 €
Excédent de fonctionnement total :	646 062.31 €
Déficit d'investissement :	- 229 788.76 €
Solde des restes à réaliser :	- 13 468 €
Soit un besoin de financement de :	- 243 257.76 €

Affectation du résultat 2020

Affectation en réserves (1068) en investissement :	-243 257.76 €
Report en fonctionnement (002) excédent :	402 805.55 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme susvisé.

Votants	18	Pour	18	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

4.Autorisation signature convention d'adhésion Petite Ville de Demain

M le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'elle a été destinataire du projet de convention du dispositif *Petites villes de demain*. Il refait un point sur le dispositif.

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Le lancement de *Petites villes de demain* intervient au moment où notre pays connaît une crise sanitaire et économique sans précédent. Pour y faire face, l'Etat a décidé d'engager un plan de relance de 100 Mds €, dont une partie importante des crédits est territorialisée.

Sa concrétisation repose notamment sur la mobilisation rapide des collectivités. Aussi, les 1 000 territoires engagés dans *Petites villes de demain* sont-ils, par leur dynamisme, la variété de leurs projets et leur engagement dans un modèle de développement plus écologique, des acteurs pleinement engagés dans la relance. À ce titre, les *Petites villes de demain* pourront bénéficier immédiatement des crédits de la relance pour le financement de leurs projets qui contribueront aux trois priorités du plan que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Pour bien articuler *Petites villes de demain* avec les initiatives déjà lancées dans différentes régions et départements, les modalités de sélection des villes sont adaptées par région. **Les candidatures sont recueillies par les préfets de département et les bénéficiaires désignés par le préfet.** Les annonces pour l'Occitanie ont eu lieu le 18 décembre 2020. La commune de Lombez a été retenue. Diverses réunions de travaux ont eu lieu avec la Communauté des Communes et les services de l'Etat.

Un chef de projet devra être recruté pour élaborer les projets à venir. Son salaire sera pris en compte à 75 % par l'Etat et les 25 % restants pourraient être répartis de la manière suivante, 10 % par la commune de Lombez, 10 % par la commune de Samatan et 5 % par la CCSavès

M le Maire explique que plusieurs projets pour les 5 années à venir ont été listés pour les intégrer dans le dispositif. Présentation des projets.

Projet	Opérations	Stade	Porteur
Logement/habitat	Audit en vue de réhabilitation de bâtiments communaux en logement	En réflexion	S, L
	Optimisation de la gestion du parc immobilier communal	En réflexion	S, L
	Lutte contre la vacance	Etude en cours avec l'observatoire de l'habitat	S, L, CC Savès
Création d'équipements supra-communaux	Création d'une crèche de 20 places	Permis de construire en cours	L
	Création d'une nouvelle gendarmerie	Projet validé par la gendarmerie	L
	Construction/rénovation de l'école Yves Chaze de Samatan, de sa cantine et de son ALAE	Pré-programmation AMO	CC Savès
	Construction d'un centre de loisirs	Pré-programmation AMO	S
	Construction d'un centre d'incendie et de secours	En réflexion	S (avec SDIS32)
Création/rénovation/réhabilitation de bâtiments communaux	Construction de nouveaux ateliers municipaux	En réflexion	S
	Rénovation/agrandissement du village vacances de Samatan	Demande délégataire actuel En cours de réflexion	S
	Réhabilitation ferme de la Ramondère en Maison des Jeunes	En réflexion	L
	Rénovation de la cathédrale de Lombez	Plan pluriannuel d'investissement	L
Transition écologique / Biodiversité	Restauration baignade naturelle au lac	En réflexion	S
	Développement des itinérances douces	En réflexion, inscrit dans le cadre du PCAET	S, L
	Production hydroélectrique Save / Canal du Moulin	En réflexion	S
	Création/aménagement d'un itinéraire vélo L'Isle-Jourdain – Lombez-Samatan (y compris piste cyclable)	En réflexion, en partenariat avec le PETR	S, L

Projet	Opérations	Stade	Porteur
	Transformation de l'ensemble de l'éclairage public en basse consommation	Travaux prévus en 2021	S
	Re-végétalisation des espaces publics	En réflexion	S
	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	En réflexion, études faites par le PETR	S, L
	Améliorer la performance énergétique des logements (programme DEPAR)	En cours avec le PETR	CC
	Mise en œuvre du PCAET 2019-2024	En cours	CC, S, L, AC
	Création d'une restauration scolaire autonome sur l'ensemble des écoles du territoire favorisant le local et les circuits courts	En réflexion	CC
Travaux d'aménagement et d'urbanisme	Réhabilitation de places, voies et ruelles	En réflexion, avec le CAUE	S, L
	Aménagement de rond-points d'entrée de ville	Travaux en 2021-2022 pour le rond-point de Samatan, autres en réflexion Réflexion en cours pour rond-point entrée Lombez route de Toulouse	CC, L
	Création du nouveau quartier de la Grange à Samatan	Permis d'aménager en cours	S
	Aménagement mobilité douce quartier périphérique avec /et en cœur de bourg centre	Besoin d'ingénierie pour analyser les besoins	S
	Aménagement de la défense extérieure contre les incendies	En cours d'étude	S
	Programme pluri annuel de rénovation des ponts	En cours	CC
Développement économique	Plan de redynamisation et de requalification des ZAE de la Tour (Samatan) et la Pouche (Lombez) + extension de la ZAE de la Pouche Création d'un rond-point zone d'activité route de Puylausic.	AMO et MO sélectionnées, début des travaux en 2021	CC, L
	Lutte contre les friches industrielles	En réflexion	S

Projet	Opérations	Stade	Porteur
	Aides aux projets immobiliers d'entreprises sur le territoire de la CCS	En cours	CC
	Elaboration et mise en œuvre du schéma de développement touristique	En cours	EPIC – CC
	Mise en sécurité – redynamisation et/ou restructuration du Marché de plein-vent	En réflexion	S
	Devenir de la Halle à la volaille	En réflexion	S
Création d'un pôle sportif territorial	Création de deux salles multisports à usage complémentaires (associations sportives et scolaires)	Besoin d'ingénierie pour analyser les besoins et identifier les équipements disponibles sur le territoire du Savès sur les deux bourg-centres et les communes du territoires	S, L
	Création d'un complexe sportif de rugby		S
	Création d'un complexe sportif de tennis		S
	Création d'un city-stade supra-communal		L
	Aménagement sportif de la base de loisirs		S
	Création d'un parc d'itinéraires pour la pratique d'activités de type randonnée ou VTT		S, AC
Action sociale	Elaboration et mise en œuvre de la CTG 2020-2025	En cours	CC
Sécurité	Mise en place de caméras surveillance	En cours	L

M GUICHERD : Le chef de projet va aider à monter les dossiers des projets de Lombez, Samatan et de la Communauté des Communes.

M DESPAX : Quelles seront ses compétences et son salaire ?

M COT : Concernant les compétences, il devra les notions pour juger de la faisabilité du projet. Ce sera un agent de catégorie A. Sur la région, 120 communes doivent recruter leur chef de projet, avec les compétences nécessaires dès le départ.

M DESPAX : Le recrutement se fait pour une durée de 18 mois ?

M COT : non 18 mois est la durée maximale d'élaboration de la convention cadre, son financement est prévu sur 5 ans.

M DESPAX : Il aura un rôle de juge ou que d'accompagnateur ?

M GUICHERD : Il devra mettre en place la politique définie par les élus.

M COT : La feuille de route est faite par les élus et il doit étudier la faisabilité des projets. Plusieurs de nos projets sont déjà dans le programme bourg-centre et ont été mis dans le programme Petites villes de demain.

M GUICHERD : concernant le projet de cuisines autonomes une réflexion est à l'étude au sein de la CCS. A l'occasion de la restructuration totale des écoles maternelles et élémentaires de Samatan l'hypothèse de création d'une cuisine centrale pour servir l'ensemble des élèves de la CCS soit environ 700 enfants a été envisagée.

Cette hypothèse n'est pas possible pour des raisons d'emprise foncière sur le site de l'école.

Actuellement seuls 50 % des élèves de la CC ont une restauration scolaire cuisinée localement. Pour rétablir l'équilibre afin que tous les enfants, notamment ceux de Lombez mangent des repas confectionnés sur place avec des produits locaux la CCS a décidé de lancer une réflexion sur le rétablissement de cuisines autonomes sur le savès.

M COT : Le dialogue est renoué avec les parents, il faut évoluer et consommer local pour arrêter les prestations extérieures concernant le portage de repas. Beaucoup de familles attendent cela sur le territoire du Savès depuis de nombreuses années.

M DESPAX : C'est une avancée excellente dans le contexte actuel mais financièrement, la CC aura-t-elle les moyens de refaire les cuisines et l'école de Samatan ?

M COT : On ne peut pas répondre car on ne connaît pas le taux de subvention pour les investissements de rénovation de l'école de Samatan. Les élus doivent aller chercher plus de 66 % de subventions. On ne peut pas faire l'impasse totale sur l'étude de restauration de cuisine autonome. Le temps de la prise de décision viendra plus tard.

M GUICHERD : On part sur des cuisines autonomes pour chaque école, mais peut être que ce sera regroupé. C'est l'étude qui décidera. Le projet ne se fera que s'il ne met pas en péril les finances de la collectivité, soit au moins 66 % de subventions.

M DESPAX : Concernant le projet de création de la salle de sport, pourquoi sur le PV de la CC du 19/01/2021, il est écrit en gras qu'ils ont la compétence de la construction, création de la salle multisport ?

M COT : La compétence sport n'est pas une compétence de la CC. A ce sujet les terrains pour la construction de la salle de sport ont été achetés par la commune.

Mme SURAN : Il n'y a aucun projet culturel. En 2020 et 2021 la culture est complètement oubliée.

M COT : Elle n'est pas oubliée mais pas dans le programme Petites Villes de Demain. La culture a toujours fait l'objet d'une attention particulière par notre municipalité.

M DESPAX : Le projet de la place du lavoir n'y est pas.

M COT : Il est intégré dans l'opération réhabilitation de places, voies et ruelles.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention d'adhésion à Petite Ville de Demain.

Votants	18	Pour	17		Contre	0	Abstentions	1
---------	----	------	----	--	--------	---	-------------	---

5.Recrutement personnel saisonnier

M. le Maire explique qu'il faut préparer la saison estivale et qu'il convient comme chaque année d'avoir recours à des recrutements de saisonniers.

D'une part, il propose le recrutement de 3 emplois saisonniers agent des services techniques (adjoint des services techniques échelon 1) sur une durée hebdomadaire de 35h pour les mois de juin, juillet et aout 2021 : 1 agent par mois.

D'autre part, il propose le recrutement de saisonniers pour la piscine municipale : 1 agent de caisse et d'entretien pour chaque mois et 2 maîtres-nageurs sauveteur.

Le conseil à l'unanimité

- décide d'autorise M. le Maire à recruter les agents contractuels aux conditions suivantes :

Fonctions	Grade	Indice de rémunération
Maitre Nageur Sauveteur	Educateur APS 7 ème échelon maxi	IB 452-IM396
Maitre Nageur Sauveteur (diplômé BNSSA)	Opérateur APS -7 ème échelon maxi	IB404-IM365
Agent de caisse et entretien	Adjoint technique	IB 354-IM330

Agent polyvalent services techniques	Adjoint technique	IB 354-IM330
--------------------------------------	-------------------	--------------

6. Composition commission Locale du Site Patrimonial Remarquable

Lors de la séance du conseil municipal du 30 novembre 2020, la composition de la commission SPR a été composée.

Pour rappel, il s'agit de la commission précédemment intitulée commission AVAP.

Suite au renouvellement du conseil municipal, une nouvelle commission locale SPR doit être constituée.

Les compétences de la commission :

- Assure le suivi de la création, la révision ou la modification des SPR,
- Peut être consultée par la collectivité dans le cadre des demandes d'autorisation de travaux, notamment pour projets d'envergure,
- Peut être consultée par le Préfet de Région dans le cadre de l'instruction des recours contre l'avis de l'ABF,
- Contribue au suivi permanent de la gestion et de l'évolution des SPR.

Composition : Le Maire, 3 représentants de l'Administration, 4 élus de la collectivité, 4 représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, 4 personnalités qualifiées.

La proposition de la nouvelle commission a été adressée à Mr le Préfet qui a émis un avis favorable et demande la délibération qui créera la nouvelle commission.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité** valide la nouvelle commission SPR.

7. Autorisation signature convention CNP

Pour rappel, l'assurance statutaire du personnel, une mise en concurrence a été effectuée à la fin de l'année 2020.

Après analyse des offres par un cabinet, CNP Assurance a été retenue.

Le Centre de Gestion du Gers met à disposition du personnel pour aider les collectivités dans la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire comme convenu par l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service auprès du Centre de Gestion du Gers qui sera en charge :

- de la gestion administrative des sinistres et primes,
- du conseil et de l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaire,
- de la participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat.

Une cotisation correspondant aux frais de gestion sera calculée en appliquant un taux au montant de la prime annuelle sera calculée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention triennale (commune/CDG32/CNP) de mise à disposition du personnel du Centre de Gestion pour l'aide et l'assistance des contrats d'assurance statutaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité** valide l'autorisation de signer la convention triennale.

8. Suppression de la taxe communale sur les opérations funéraires

Suite à la loi °2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, la préfecture a adressé une note concernant la suppression de la taxe communale sur les opérations funéraires.

L'article 121 de la loi de finances pour 2021 est venu supprimer les taxes communales sur les opérations funéraires (taxe d'inhumation, taxe de crémation, taxe sur les convois).

En effet, dans le cadre de la démarche de la suppression des taxes à faible rendement et dans un objectif de simplification de la législation fiscale, la suppression de ces taxes se justifie au regard de la faiblesse de son rendement, de l'absence de politique publique assignée, de la lourdeur que sa gestion entraîne pour les trésoriers communaux et de son incidence fiscale sur les proches des défunts.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2021, il n'est plus possible pour une collectivité de percevoir des taxes sur les opérations funéraires.

De ce fait, la préfecture demande à ce que la délibération fixant les tarifs de ces taxes soit retirée. De plus, il convient d'apporter une modification au règlement du cimetière.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité** valide le retrait de la délibération fixant les tarifs des taxes d'inhumation.

9. Validation du PCS

Lors de la réunion du 25 février 2021, le Plan Communal de Sauvegarde a été présenté au conseil municipal.

Des modifications, notamment au niveau de l'organigramme ont été apportées.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le PCS pour la période 2021-2026.
M PIMOUNET : Il peut être activé très vite notamment lors de crues. Il faudra faire une manœuvre pour le tester.

M COT : Tous les élus seront mobilisés si le PCS est déclenché.

M PIMOUNET : Ce PCS permet de savoir qui doit faire quoi pendant la crise. La problématique la plus importante est l'alerte pour les inondations. Le tour a été fait sur plusieurs communes qui ont un système appelé « panneau pocket ». Le but est de faire de la prévention. On le fait déjà en amont en allant chez les gens et notamment route d'Espaon. Il est intéressant de pouvoir diffuser des messages d'alerte de façon rapide et instantanée, ce que permet « panneau pocket ».

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité** valide le PCS pour la période 2021-2026.

10. Compte rendu réunion ORANGE

M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la collectivité a été contactée par la société TDF, opérant pour le compte d'ORANGE concernant l'implantation d'une nouvelle antenne. Plusieurs propriétaires de terrains ont été démarchés. Mr le Maire a demandé une transparence totale vis-à-vis de ce projet et notamment une rencontre avec ORANGE pour

connaître les raisons de cette construction. Sa demande est restée sans réponse malgré plusieurs relances.

Une déclaration préalable a été déposée pour une implantation sur la route d'Espaon et une opposition à cette déclaration préalable a été faite par arrêté du 19 août 2020.

Par la suite, une rencontre a pu être réalisée entre ORANGE et plusieurs élus de la collectivité. Les arguments d'ORANGE concernant cette nouvelle implantation sont restés flous, le seul mis en avant a été une amélioration du réseau dans le centre-ville pour environ 700 habitations. Un questionnement a été fait concernant les antennes existantes et notamment le rajout d'un émetteur. Les réponses sont restées non objectives et non claires.

A la demande de M le Maire, une rencontre le 11/02/2021 a eu lieu en présence de l'ensemble du conseil municipal et de Mr LE VASSEUR, responsable du Gers pour la société ORANGE. Une présentation du projet a été réalisée et les arguments proposés sont restés toujours flous et sans éclaircissement plus précis de la situation. Les élus présents ont posé beaucoup de questions qui sont restées avec des réponses vagues ou sans réponse sous réserve de confidentialité.

Pour exemple :

M GUICHERD : A combien d'habitant cela va-t-il bénéficier ? Réponse d'Orange : « On ne peut pas vous le dire sous réserve de confidentialité. »

M COT : Un permis a été posé par TDF sans se soucier de la zone inondable. Je pense que ce projet n'a pas été présenté correctement et nous sommes sans certitude d'amélioration de la couverture au vu des éléments présentés.

Mme SURAN : Si un permis a été déposé peut-on voter contre ?

M DESPAX : Si le permis est accepté, on ne peut pas refuser.

M GUICHERD : Si les opérateurs sentent une hostilité locale, ils vont peut-être reculer.

M DESPAX : Ils sont venus faire du « forcing » avec comme argument des amendes de l'Etat si l'antenne n'est pas implantée ce qui impliquerait des licenciements chez Orange.

M COT : Les arguments présentés sont inacceptables.

Mme CAILLE : Que peut-on faire pour améliorer le réseau du centre ville ?

M DESPAX : Nous ne sommes pas sûrs que leur antenne améliore le réseau du centre ville.

Mme SURAN : Les habitants les plus proches de la future antenne sont à quelle distance ?

M COT : Environ 100 mètres. Il est anormal que la société ORANGE ne soit pas allée présenter le projet aux habitants riverains.

M le maire propose un vote à bulletin secret.

Votants	18	Pour	0		Contre	18	Abstentions	0
---------	----	------	---	--	--------	----	-------------	---

Le Conseil Municipal à l'unanimité est contre l'implantation d'une nouvelle antenne ORANGE.

11.Médiathèque : mangas partagés

La médiathèque départementale et les bibliothèques du Gers (municipales et scolaires) ont mis en place un partage des collections des séries de mangas à l'échelle départementale, MangasGers.

Chaque bibliothèque s'engage gratuitement à prêter des séries de mangas (pour une durée de 3 mois/structure) à d'autres bibliothèques du Gers et a ainsi accès à leurs collections de mangas (environ 500 actuellement), ce qui permet de diversifier et renouveler les collections de la médiathèque assez fréquemment.

Le transfert de collections est pris en charge par la Médiathèque départementale lors de ses navettes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention de partenariat pour des acquisitions concertées et le prêt inter-établissement de mangas jeunesse.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité** autorise M le Maire à signer la convention de partenariat pour des acquisitions concertées et le prêt inter-établissement de mangas jeunesse.

12. Points sur les travaux en cours

M ANE :

- Les travaux de la Chapelle St MAJAN ont commencé et devraient, en principe, être finis à la fin du mois. Il est urgent de refaire la charpente.

- L'appartement du 19 Mars est quasiment terminé, il ne reste que les travaux de finition. Il devrait être fini à la fin du mois.

- Le monument aux Morts est en voie de finition également. La prochaine réunion de chantier aura lieu le 24/03/2021. Le rendu est propre et les plantations se feront à la fin du mois.

- Les travaux pour le mur du cimetière ont débuté aujourd'hui. Le constat d'huissier est fait, l'hôpital est prévenu de la prise des places de parking durant les travaux. Si la météo est favorable, les travaux devraient durer 8 semaines.

Mme VEGA :

- L'éco-pâturage peut être remis en place. Le devis pour mettre les moutons à la Savère s'élève à 685 €.

- Une animation pédagogique est prévue avec les écoles. Il s'agit d'une démonstration de tonte des moutons. La participation est à hauteur de 450 €.

- L'aménagement de l'esplanade se fera en prairie fleurie.

M GUICHERD :

- Concernant le programme de plantation de haies, les services techniques ont préparé le terrain et les plantations commenceront ce samedi matin, route de Samatan à l'occasion de la première journée eco-citoyenne ; 2 agents seront mobilisés. Le mardi, une plantation sera faite sur l'esplanade de la grangette avec les écoles maternelles et les enfants de l'ALAE. Le mercredi matin, des agents du service technique et des agents du syndicat de la Save feront une plantation d'arbres pour restaurer la ripisylve de la Save derrière le stade.

- Présentation du devis de la SARL du Rouge pour de l'élagage de haies par lamier, chemin de saint-majan, route de Boulogne, promenade des passerelles Le montant s'élève à environ **3 872** €.

Il faudrait demander au syndicat de la Save d'être clair et de délibérer sur l'entretien des chemins de randonnée.

Mme SURAN : Concernant l'élagage, quand cela va-t-il être réalisé à cause des oiseaux qui vont commencer à nicher.

M GUICHERD : Rapidement, au plus tard première semaine d'avril

M PIMOUNET :

- Le permis de construire pour la crèche a été accordé.

- Le dossier concernant la mise en accessibilité tout n'a pas pu être réalisé. Le diagnostic a été fait sur tous les bâtiments. Il reste beaucoup de choses à mettre en place. Je vous propose de demander une maîtrise d'œuvre pour faire ce travail qui est lourd.

M COT : La préfecture a envoyé une note pour dire que la mise aux normes arrive à échéance à la fin de l'année 2021. La DETR pourrait être suspendue. Si les collectivités n'ont pas réalisé les mises aux normes. Dans un délai aussi court, il est impossible de faire le dossier administratif par nos services, les travaux, le suivi et le dossier final. Le coût de la maîtrise d'œuvre n'est rien comparé à l'arrêt de la DETR.

Il est proposé qu'une consultation auprès de plusieurs architectes soit menée.
Accord du Conseil Municipal.

13. Questions diverses

Un point sur l'Avenue du Dr RAYNAUD est fait. Il y a eu une régularisation de l'achat et du bornage des terrains.

Il y a un problème d'électricité à la cathédrale. Le moteur des cloches disjoncte. L'entreprise doit venir cette semaine.

M DESPAX : Est-ce que l'office du tourisme de Lombez va fermer ?

M COT : Nous n'avons jamais entendu parler de cette hypothèse.

M DESPAX : Est-ce qu'on a changé la buse devant les maisons JOURDAN avant de goudronner ?

M COT : La buse est du ressort de M. JOURDAN. Suite à la fin des travaux un point sera fait par nos services. Si des irrégularités sont présentes un courrier sera envoyé.

Mme SURAN : L'an dernier, la moitié des subventions aux associations a été versée en mai-juin. En sera-t-il de même cette année ?

Mme VEGA : Je n'ai pas encore reçu toutes les demandes.

Mme SURAN : C'est mieux de verser en 2 fois plutôt que tout en octobre.

M COT indique que le versement a toujours été réalisé en 2 fois (juin et septembre octobre).

Mme BEYRIA : Concernant l'adressage, il y a le nom de 3 rues à nommer. Je vous demande de prendre une décision.

-1 dans la zone d'activité (rue perpendiculaire à la rue du Lombézis) qui s'appellera Rue Savonères.

-1 au rond-point des Sénioriales qui après débat se nommera en fonction de la végétation environnante.

- l'impasse du cimetière sera dénommer « Impasse de l'armée d'Afrique ».

La séance est levée à 23h00.